



CONSEIL MUNICIPAL

du 18 juin 2020

Le 18 juin deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Maire.

Madame Nadège CORNELOUP, Monsieur Daniel DIGNE, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Françoise CORDIER, Madame Florence FOURNIER, Monsieur Philippe GRINCOURT, Madame Josiane ABADIE, adjoints.

Mesdames Claudine BROSSARD, Micheline PETIOT, Valérie ZWILLING, Sylvie FOLIGUET, Anne VERMANDE MENAGER, Messieurs Frédéric LIPPENS, Alban CAMUS, Didier VENNEKENS, Michel DUDA, Christian BABOUX, Hamid BACHIR BENDAOUD, Eric LOBRY, Samir TAMINE, Dinh LE, conseillers.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Louis PENE	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Monsieur Akka AYOUB	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Daniel DIGNE
Madame Brigitte JALABERT	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME

Conseillers absents : Mesdames Gaëlle BERGOPSOM, Nadège MATISSE, Diane SCOMAZZON, Béatrice BREDAS, Messieurs Philippe BOT, Eric MOREL, Jean-Marc DESCHODT, Jean-Philippe GENTA.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux absents : 8

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 3

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 25

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LIPPENS

Date de convocation : 10 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu sommaire : 26 juin 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2020

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 6 février 2020.

2. Vote des taux : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti

M. LOBRY : Demande à ce que soient rappelés les taux de 2019 pour Taxe Foncière Bâtie – TFB- (25.98%) et Taxe Foncière Non Bâtie –TFNB- (31.24%)

M. Le Maire répond que ce sont les mêmes que ceux présentés cette année, ils sont reconduits.

Mme ZWILLING demande si la Ville dispose d'éléments de perspectives ?

M. Le Maire répond qu'en ce moment il est compliqué d'obtenir ces éléments en raison de la crise. Bien évidemment, il était convenu que la TFB soit compensée à l'euro prêt, mais pas de nouvelles depuis le début de la crise sanitaire. Il ajoute qu'il ne sait pas si le dispositif sera remis en cause en raison de la crise.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2020 :

	TF	TFNB	Total
Bases prévisionnelles 2020	19 123 000	65 400	19 188 400
Taux 2020 proposés	25,88%	31,24%	
Produit 2020 prévisionnel	<u>4 949 032</u>	<u>20 431</u>	<u>4 969 463</u>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM,
- **PRECISE** que les recettes sont inscrites au budget communal à l'imputation 73111//020 (taxe taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

3. Approbation du compte de gestion

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions),

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal et de lui donne quitus pour l'exercice 2019, dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2019, comme suit :

Présentation du Compte de Gestion 2019			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	9 999 843,21 €	21 289 756,49 €	31 289 599,70 €
Dépenses	10 352 628,23 €	19 182 373,57 €	29 535 001,80 €
Résultat de l'exercice 2019	- 352 785,02 €	2 107 382,92 €	1 754 597,90 €
Résultats antérieurs	- 201 754,18 €	1 841 455,08 €	1 639 700,90 €
Résultat de clôture	- 554 539,20 €	3 948 838,00 €	3 394 298,80 €

4. Approbation du compte administratif

M. le Maire rappelle qu'il assure la délégation aux finances depuis quelques mois suite à la démission de M. BACHIR BENDAOU. De ce fait il laisse la charge de la présentation du compte administratif à M. MONCOMBLE, Directeur général des services et Mme Elodie CORDIER, directrice des finances, comme lui permet l'article 11 du règlement intérieur.

Avant de quitter la salle, M. le Maire propose que Mme CORNELOUP prenne la présidence du conseil municipal.

Arrivée de M. Hamid BACHIR BENDAOU à 20h52.

Mme FOLIGUET : demande combien il y a de nouveaux habitants dans les nouveaux logements ?

Mme CORDIER, directrice des Finances, indique que la Ville ne dispose pas encore des recensements pour l'année 2019.

Mme FOLIGUET demande comment est compensée l'externalisation des de la propreté et de l'entretien des espaces verts.

M. MONCOMBLE, directeur général des services précise qu'il ne s'agit pas une externalisation. Il indique que concernant les espaces verts, il y a un travail dissocié entre la régie qui garantit la qualité et le recours aux entreprises pour les tâches qui n'ont aucune valeur ajoutée (type tonte de grandes surfaces). Il ajoute que cette répartition des tâches a notamment permis d'obtenir la 1^{ère} fleur. Par ailleurs, le service des espaces verts est toujours un service qui recrute, d'ailleurs il y en a eu très récemment. Quant à la propreté, qui était un souhait fort de la population, l'appel à une entreprise extérieure est un renfort pour avoir une force de frappe supplémentaire. Aucun service ou emploi n'a été supprimé, ce n'est pas un calcul économique.

Mme FOLIGUET relève que 2 millions d'euros ont été dépensés pour un dépose minute au groupe scolaire du Noyer. Le coût lui paraît très élevé et ce nouvel aménagement incite, selon elle, les parents à venir en voiture.

M. MONCOMBLE corrige en indiquant que ce sont 1.181 millions d'euros qui ont été dépensés. Il répond que l'objectif premier était de sécuriser les abords de l'école.

Mme FOLIGUET demande des précisions concernant le projet de la maison du parc Raclat ?

M. MONCOMBLE répond qu'il s'agit d'une réhabilitation complète du bâtiment qui tombait en ruines. Il indique que les travaux de réfection n'ont pas été orientés de façon trop catégorique concernant l'utilisation du bâtiment. Des études vont être lancées pour commercialiser la mise à disposition des locaux, accueillir des mariages, des séminaires, des temps de formation. La proximité avec le Bistrot du Théâtre rend le lieu particulièrement attractif.

Mme ZWILLING demande ce qu'il en est des 140 000 € restants du coût total du projet et qui n'ont donc pas été dépensés en 2019 ?

Mme CORDIER, directrice des finances répond qu'il s'agit de factures qui vont être payées en 2020.

Mme ZWILLING précise donc que le coût du projet n'est donc pas 340 000 euros mais 340 + 140.

Mme FOLIGUET demande s'il est question que le bâtiment soit vendu.

M. MONCOMBLE répond que des entreprises ont manifesté un intérêt pour occuper le bâtiment, mais le confinement a stoppé les réflexions, toutefois il précise que cela restera un bâtiment municipal.

Mme FOLIGUET relève que les dépenses liées au dispositif de vidéoprotection représentent 3% du budget, elle demande à ce titre quel en est le gain.

Mme CORNELOUP répond que cela a permis de résoudre des enquêtes avec la police nationale, que les caméras assurent une certaine forme de tranquillité pour les jocassiens.

Mme ZWILLING demande quels sont les travaux liés à la sécurisation des groupes scolaires.

Mme CORNELOUP répond qu'il s'agit de dispositifs de contrôles d'accès, via un système de badges qui sont réservés uniquement aux personnels des écoles et enseignants. Toutes les écoles en sont équipées, tout comme les centres de loisirs.

Mme VERMANDE MENAGER indique qu'elle a constaté qu'il y avait encore de nombreuses dégradations au gymnase des Merisiers, elle demande à ce titre si la garantie décennale a été activée.

M. MONCOMBLE répond que les dossiers sont en cours mais que le confinement a fortement impacté le temps de procédure d'instruction.

Mme ZWILLING demande à quoi sont destinés les 120 000 € d'études pour l'église. Elle demande par ailleurs où en est ce dossier.

Mme CORDIER, directrice des finances répond que cette somme est destinée au paiement des actes issus de la phase d'avant-projet sommaire.

Mme CORNELOUP ajoute que le marché est en cours de publication.

Mme ZWILLING demande ce qu'il en est du centre médical des Eguerêts ?

Mme CORNELOUP répond que M. le Maire lui apportera la réponse.

M. TAMINE s'étonne de la forme que prend la présentation du compte administratif : c'est un acte politique fort et les élus dialoguent avec les services.

Mme ZWILLING ajoute qu'elle constate que les projets ne sont pas réalisés et c'est dommage de ne pas pouvoir en débattre.

M. BACHIR BENDAOU D constate que les restes à réaliser, sont absents de la présentation orale du compte administratif, il demande quelles conclusions il faut en déduire ?

Mme CORDIER, directrice des finances précise que ces chiffres sont présentés dans la note de présentation transmise aux élus à la page 12. C'était un choix pour ne pas allonger la présentation mais ils sont bien présents dans la note de présentation.

M. BACHIR BENDAOU D demande donc ce qu'il en ressort. Selon lui, la présentation est partielle et partielle, 2 millions d'emprunt sont pratiquement laissés.

Mme CORDIER, directrice des finances, répond que dans la présentation cela a été évoqué, il y aura 1.6 millions d'euros d'excédent qui permettront de financer l'emprunt.

M. BACHIR BENDAOU D constate donc que les services n'ont pas réussi à exécuter le budget. Il demande de combien est l'emprunt au final.

Mme CORDIER, directrice des finances, répond que l'emprunt n'a pas encore été tiré et que cela dépendra des affectations du budget supplémentaire.

M. MONCOMBLE ajoute que tous les éléments sont dans la note, l'obligation d'information a été respectée.

M. BACHIR indique qu'en prenant l'ensemble des éléments le taux d'endettement de la Ville est donc de 56%.

M. BACHIR demande pourquoi les provisions pour risques ne sont pas dans le compte administratif ?

M. MONCOMBLE indique qu'il n'y a pas eu de nouveaux contentieux.

Sur le rapport de Madame Nadège CORNELOUP,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (7 votes contre),

- **DECIDE** d'élire à main levée Madame Nadège CORNELOUP comme présidente de séance lors du vote du compte administratif,
- **CONSTATE** que le compte administratif concorde strictement avec le compte de gestion du receveur municipal,
- **APPROUVE et ARRETE** le compte administratif 2019 comme suit :

Présentation du compte administratif 2019				
		Investissement	Fonctionnement	Total sections
Réalizations de l'exercice (Mandats et titres)	Recettes	9 999 843,21 €	21 289 756,49 €	31 289 599,70 €
	Dépenses	10 352 628,23 €	19 182 373,57 €	29 535 001,80 €
Résultat exercice 2019		-352 785,02 €	2 107 382,92 €	1 754 597,90 €
Reports des résultats 2018	Recettes		1 841 455,08 €	1 841 455,08 €
	Dépenses	201 754,18 €	0,00 €	201 754,18 €
Total des réalisations 2019 et reports (A)-Résultat de clôture		-554 539,20 €	3 948 838,00 €	3 394 298,80 €
Restes à réaliser 2019 (B)	Recettes	2 280 650,36 €	0,00 €	2 280 650,36 €
	Dépenses	4 068 447,77 €	0,00 €	4 068 447,77 €
Résultat cumulé	Recettes	12 280 493,57 €	23 131 211,57 €	35 411 705,14 €
	Dépenses	14 622 830,18 €	19 182 373,57 €	33 805 203,75 €
Total (A+B)		-2 342 336,61 €	3 948 838,00 €	1 606 501,39 €

5. Affectation du résultat

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (6 abstentions),

- **DECIDE** la reprise du résultat d'investissement 2019 à hauteur de 554 539.20 € en dépenses d'investissement 2020 sur le compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- **DECIDE** la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2019 à hauteur de 1 606 501.39 € en recettes de fonctionnement 2020 sur le compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté,
- **DECIDE** l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 à hauteur de 2 342 336.61 € en réserves (recettes d'investissement) sur le compte 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés.

6. Abandon partiel de recette

Sortie de Mme CORNELOUP (22h00)

Sur le rapport de Monsieur Philippe GRINCOURT,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** la réduction des titres émis à hauteur de 2 000,58 €.

7. Ajustement RIFSEEP

Sur le rapport de Monsieur Daniel DIGNE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTÉ** les mêmes modalités d'application du RIFSEEP aux agents du cadre d'emploi des ingénieurs, des techniciens, des puéricultrices, des infirmiers, des auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants selon les mêmes principes que pour les grades déjà éligibles.

8. Congés bonifiés

Sur le rapport de Monsieur Daniel DIGNE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de prendre en charge les billets de voyage, aller et retour, en effectuant un remboursement aux agents sur présentation des titres de transport.
- **DECIDE** de verser à cet agent l'indemnité de cherté de vie,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget de l'exercice en cours.

9. Rémunération médecin de la Petite enfance

Sur le rapport de Monsieur Daniel DIGNE,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer le taux horaires brut à 80 €,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

10. Convention écran boisé rue de la croix Villecoq

22h06 – retour Nadège CORNELOUP

Mme ZWILLING relève qu'un conseil municipal d'entre deux tours ne doit gérer que des affaires courantes. Alors que ce projet était connu des riverains depuis 2014, cette note n'a pas à être présentée ce jour et devrait être reportée. Elle ajoute donc qu'à ce titre elle votera contre.

Mme FOLIGUET demande si les nouveaux habitants ont été sondés, et s'il y a un cheminement alternatif ?
M. le Maire répond qu'il existe bien un autre cheminement via la rue de l'église. Le planning a été proposé par Cergy Pontoise Aménagement dans le cadre de l'aménagement du quartier de Bellefontaine, par ailleurs s'il n'y avait pas eu le confinement le vote aurait eu lieu après les élections et cela était connu lors de la réunion du 27 février dernier.

M. BACHIR demande si cette décision ne peut pas être reportée au prochain conseil municipal.
M. le Maire demande quel serait l'argument pour le reporter. Cergy Pontoise Aménagement a décidé et nous a demandé notre position sur ce cheminement. Par conséquent, le point sera voté ce soir.

Mme ZWILLING indique que pour elle la convention n'est pas très claire sur la question des espaces verts.
M. le Maire indique c'est rigoureusement la même que celle votée en 2015.

M. BACHIR indique qu'il sortira au moment du vote.

22h16 sortie de M. BACHIR

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (4 contre, une abstention),

- **VALIDE** le principe de mise à disposition précaire de l'écran boisé de la Croix Villecoq aux riverains selon les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec chaque riverain concerné.

11. Convention d'occupation maison des assistantes maternelles

22h19 - Retour de Monsieur H. BACHIR

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention précaire ci jointe à intervenir avec l'association Tétines et Galipettes pour l'exploitation d'une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.) dans les locaux de l'ancienne crèche des Eguerets sise 2 rue des Grès,
- **PRECISE** que cette occupation est consentie jusqu'au 31 août 2021 moyennant une redevance mensuelle de 600 euros, à laquelle s'ajoute un forfait mensuel de charges fixé à 125 euros par mois,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette convention.

12. Exonération partielle de loyers commerciaux

Mme ZWILLING relève qu'il s'agit de prendre des mesures d'anticipation pour les terrasses qui n'existent pas encore. Elle en demande la raison.

M. le Maire répond qu'au moins deux commerces qui vont faire une demande de terrasse prochainement.

Mme ZWILLING précise que ce serait donc une mesure d'accompagnement à l'ouverture.

M. le Maire répond par la positive.

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE**, pour l'association Tétines et Galipettes et le commerce Nan accessoires, l'exonération du paiement des loyers et des charges pour les mois d'avril et mai 2020 en raison de leur fermeture administrative imposée par l'épisode de crise sanitaire,
- **APPROUVE** l'exonération pour l'année 2020 du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses ouvertes ou fermées des activités de restauration.

13. Exonération partielle facturation enfance

Sur le rapport de Jean-Christophe VEYRINE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** pour la période du mois de mai jusqu'au 3 juillet 2020 l'exonération du paiement des factures à compter du pour les familles des tranches 1 à 4, ainsi que l'exonération des repas des enseignants en raison de l'épisode de crise sanitaire.

14. Attribution d'une subvention transport classes découvertes

Sur le rapport de Madame Nadège CORNELOUP,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le versement des crédits scolaires transport de 420 € par classe au titre d'une subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire du Vast soit 840 € pour les 2 classes à verser sur le compte de l'ASC de l'école élémentaire du Vast,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020

15. Modification des modalités d'accès à un logement d'urgence

Sur le rapport de Madame Françoise CORDIER,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Bureau du logement à mettre à disposition des familles sinistrées, sans solution de relogement, tout logement communal vide au moment des faits dans le cas où le logement d'urgence est occupé,
- **APPROUVE** l'élargissement des modalités d'accès au logement d'urgence à l'ensemble des logements communaux mis à disposition d'une famille dans le cadre d'un sinistre.

16. Pass' Associatif

Sur le rapport de Madame Josiane ABADIE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass'Associatif aux associations suivantes :
 - o 266 € au bénéfice de l'association Tennis Club jocassien,
 - o 300 € au bénéfice de l'association Football club.
 - o 150 € au bénéfice de l'association JLMVTT
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'imputation 025/6574.

17. Conventions de partenariat culturel

Sur le rapport de Monsieur Daniel DIGNE,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les conventions de partenariat

- **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des conventions et tout document y afférent

18. Convention résidence de création artistique

Mme ZWILLING indique qu'elle est d'accord sur le principe de cette convention vis-à-vis du soutien aux artistes. Elle note cependant que la convention ne contient pas le même contenu que d'habitude, et qu'aujourd'hui pas de compagnie ciblée.

M. DIGNE précise que l'objectif est de disposer d'un outil pour permettre des échanges futurs.

Mme ZWILLING demande s'il est possible de revoir le dispositif de décision en indiquant qu'il s'agit d'une convention de principe et que les conventions découlant de ce modèle feront l'objet d'un vote en conseil municipal.

M. LE MAIRE lui répond positivement et propose le dispositif suivant : « APPROUVE le principe de la convention type de partenariat ».

Mme ZWILLING est d'accord.

Sur le rapport de Monsieur Daniel DIGNE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le principe de la convention type de partenariat.

18bis. Motion pour appel à un plan de soutien massif des transports publics

M. le Maire demande le soutien de cette motion

Mme ZWILLING ajoute qu'entre les grèves et le COVID cela fait beaucoup de choc pour IDF mobilités.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe VEYRINE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la motion de soutien massif des transports publics

INFORMATION

19. Information du conseil sur les actes pris par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Mme FOLLIGUET demande quel est le résultat de la décision n°19 relative à Medi'Action.

M. le Maire répond que la société a rencontré d'un maximum de personnes pour rendre un diagnostic qui n'a pas été dévoilé pour des raisons électorales.

Mme ZWILLING demande, concernant la décision n°052, quelles seront les dates du salon Rêves de jardin.

M. le Maire répond que le salon a été décalé suite au COVID aux 12 et 13 septembre prochains.

Mme ZWILLING demande si le montant est plus élevé.

M. le Maire répond que c'est le même que l'année dernière. Il précise par ailleurs que lors des 2 prochaines années l'entrée sera libre.

Mme FOLLIGUET demande concernant la décision n°035 à quoi correspond le volet dégradations.

M. le Maire répond que c'est l'objectif des mesures de vidéoprotection.

Mme FOLLIGUET demande pourquoi les subventions aux associations ont été attribuées via décision du maire (la décision n°069) et non pas par délibération comme à l'accoutumée.

M. le Maire répond que cela résulte des pouvoirs octroyés aux maires au titre des mesures dérogatoires dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire afin d'assurer la continuité des actions. Un mail a été adressé à l'ensemble du conseil municipal. Ceci afin d'éviter de soutenir les associations.

Mme ZWILLING concernant la décision n°090, trouve la prestation un peu chère pour une animation de l'été à la Carte.

M. le Maire répond qu'il a fallu revoir intégralement les animations en raison des mesures sanitaires.

20. Bilan projet handicap 2019

21. Retour sur période de confinement

Mme FOLLIGUET demande si le forum des associations aura lieu.

M. le Maire répond que l'on pourra sûrement le faire en présentiel, il précise que les services travaillent actuellement sur les différents scénarios.

Mme FOLLIGUET demande si le Maire a eu connaissance du nombre de cas de Covid-19 sur la commune ?

M. le Maire répond qu' aucun retour par commune nous a été donné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.